



*Animation d'ateliers
thématiques dans le cadre du
PLPDMA de Limoges Métropoles*

Atelier Biodéchets
Mercredi 6 juillet 2022
9h – 12h



www.ecogeos.fr



● Objectif de l'atelier

Réfléchir ensemble à des solutions de prévention et gestion des biodéchets à développer sur le territoire

...dans le cadre du programme local de prévention des déchets de Limoges Métropole

**ATELIER
REEMPLOI**

5 juillet 14h-17h

**ATELIER
BIODECHETS**

6 juillet 9h-12h

**ATELIER MIEUX
CONSOMMER**

6 juillet 14h-17h

● Cadre des échanges

- L'atelier est basé sur de la **co-construction** avec l'appui d'un temps initial de présentation
- **Ecoute** et **bienveillance** dans les échanges
- Il n'y a **pas de « mauvaise réponse »**, toutes les options peuvent être abordées
- Les échanges sont libres entre participants mais **n'engagent en rien Limoges Métropole**



9h : Mot d'accueil, tour de table et présentation de la démarche



9h30 : Présentation des enjeux sur la prévention des déchets en général et sur la thématique des biodéchets



10h : **Vos réactions par rapports à la thématique et aux actions en cours**



10h20 : Pause et organisation des sous-groupes de travail



10h30 : **Groupes de travail thématiques** – Identification d'actions



11h30 : Partage des résultats des groupes de travail en plénière

12h : Fin de la réunion



Mot d'accueil

Sarah Gentil



Présentez-vous !

1. CONTEXTE ET ENJEUX

2. LES ACTIONS EN COURS

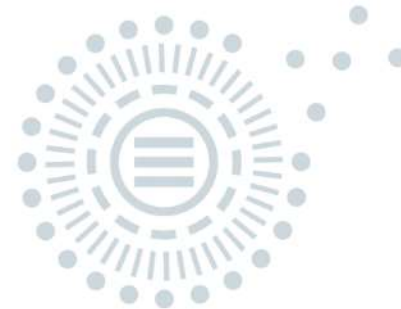
2. VOS RÉACTIONS

3. SE PROJETER ENSEMBLE



1. CONTEXTE ET ENJEUX

*SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS
EN GÉNÉRAL*





1. Contexte et enjeux : Contexte national autour de la prévention

La prévention des déchets consacrée par la réglementation :

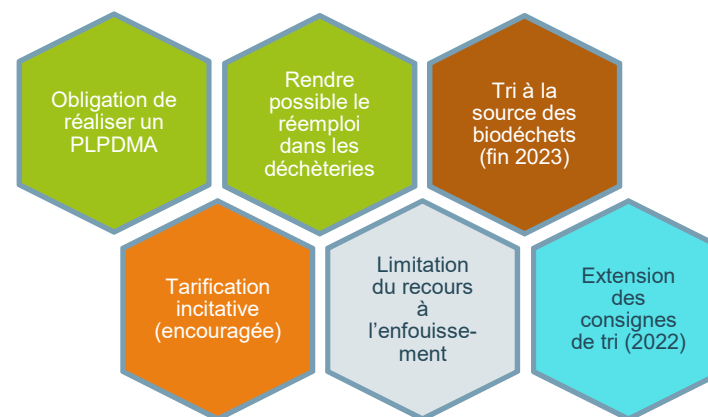
(Principales lois : LTECV en août 2015 / AGECE en février 2020 / Climat et Résilience en août 2021)

- **Une priorité à la prévention** sur toute opération de gestion des déchets inscrite dans le Code de l'environnement
- Objectif de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGECE) du 10 février 2020 : **réduction de 15 % des déchets en 2030** par rapport à 2010
- Interdiction progressive de certains **plastiques à usage unique** entre 2021 et 2023 (gobelets, assiettes, couverts, pailles, cotons-tiges...)
- Diverses autres mesures réglementaires favorisant le **réemploi**, la lutte contre le **gaspillage alimentaire**, la réduction de la **consommation de papier**, etc.

PLPDMA... De quoi parle-t-on ?

- PLPDMA = **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**
- Une démarche prévue par la **loi Grenelle II** de 2010 et encadrée par le **décret du 10 juin 2015** relatif aux PLPDMA
- Se traduisant par un **programme d'actions** d'une durée de **six ans**
- Fixant des **objectifs compatibles** avec la loi AGECE et avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PRPGD)

Un service public de prévention et gestion des déchets (SPPGD) en pleine évolution





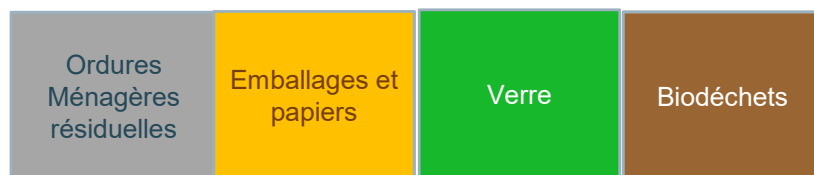
1. Contexte et enjeux : Le périmètre d'intervention des PLPDMA

- Les PLPDMA doivent viser une réduction de l'ensemble des déchets collectés par les collectivités compétentes

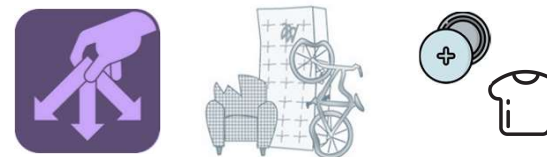
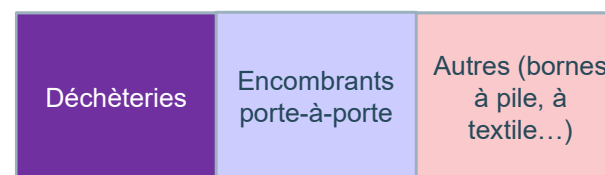
Périmètre d'intervention du service public de prévention et de gestion des déchets

DMA = Déchets Ménagers et Assimilés

Déchets produits « en routine »



Déchets occasionnels



- La plupart de ces déchets sont produits par les ménages mais une part non négligeable de déchets non ménagers est aussi concernée

Déchets des ménages

Moyenne nationale : 80 % des DMA

Déchets

« assimilés »

Moyenne nationale : 20 % des DMA



1. Contexte et enjeux : Les axes d'intervention des PLPDMA

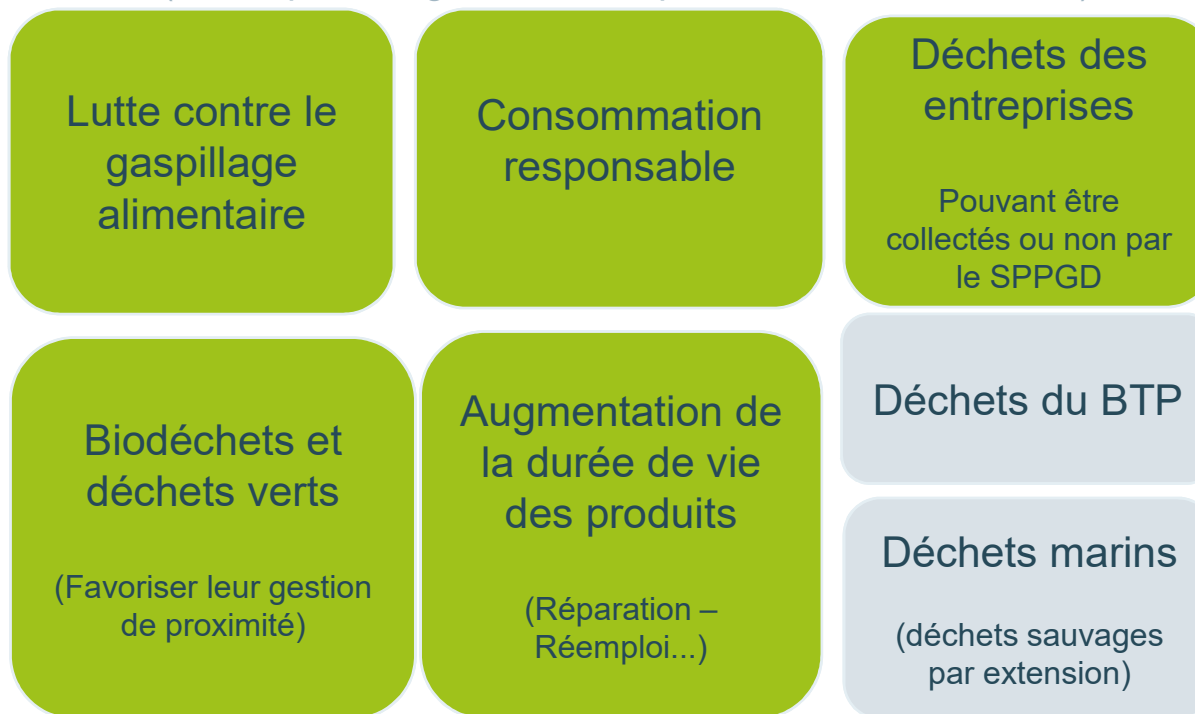
- **Afin de réduire la quantité de déchets produits, 10 axes d'intervention sont identifiés** par l'ADEME dans son *Guide pour l'élaboration et la conduite des PLPDMA* (2016). Ces axes sont destinés à servir de cadre pour la structuration des actions des collectivités. A noter qu'il n'y a pas d'obligation de couvrir tous ces axes.

3 axes transversaux



7 axes thématiques

(dont 2 plus éloignés du champ d'intervention des EPCI)



1. CONTEXTE ET ENJEUX

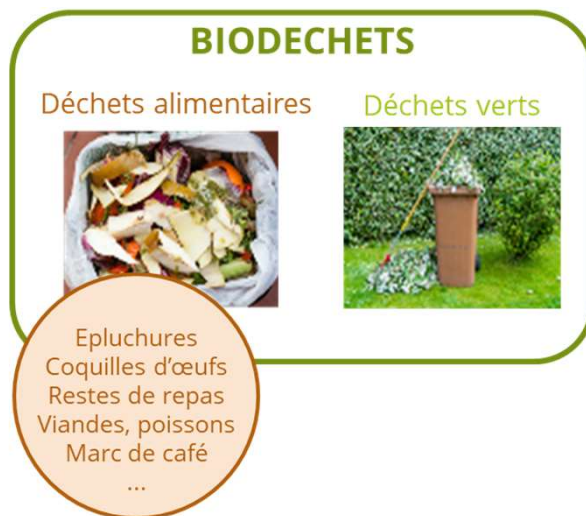
*SUR LA THÉMATIQUE DES
BIODÉCHETS*





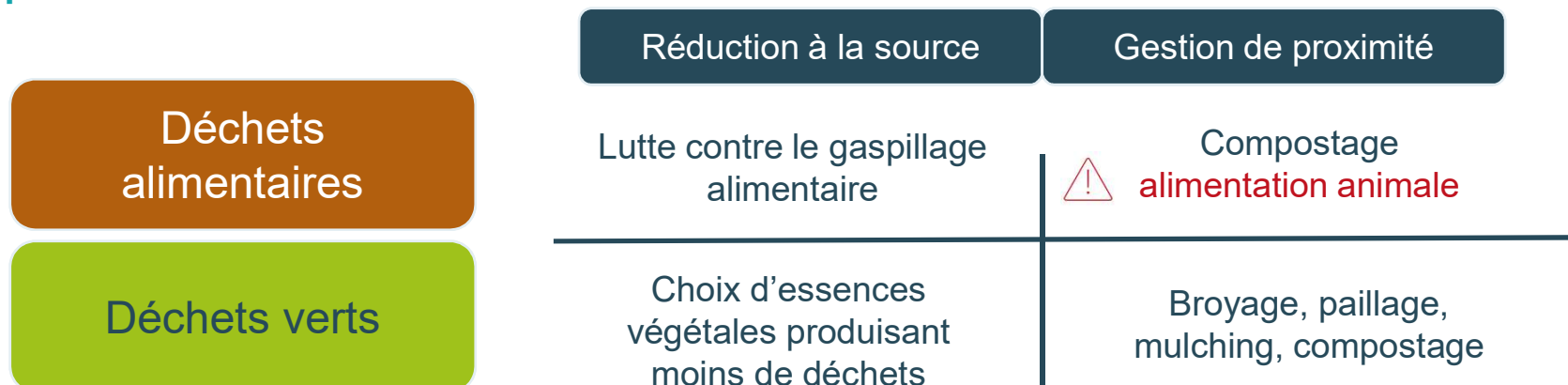
1. Contexte et enjeux : Notion de biodéchets

- Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des déchets de jardin (ou « déchets verts »)



Dans le cadre de cet atelier, nous nous considérons à la fois les déchets alimentaires et les déchets verts.

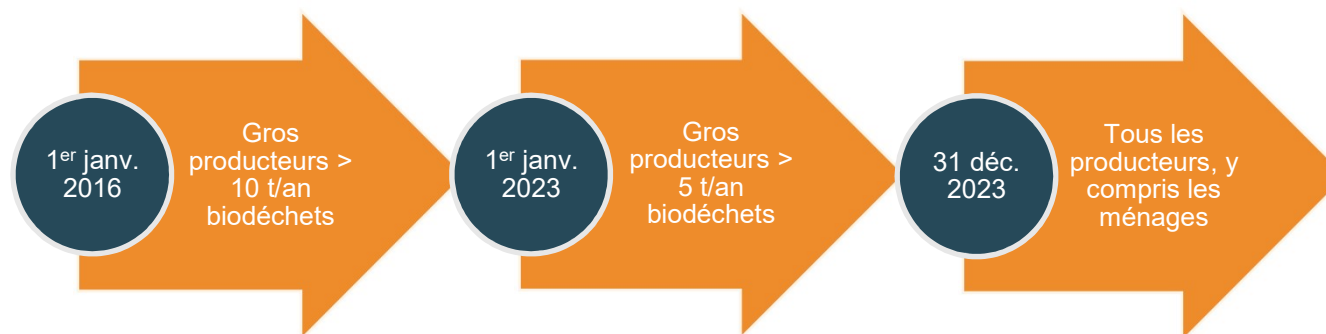
- La prévention des biodéchets englobe leur réduction à la source et leur gestion de proximité en vue du retour au sol





1. Contexte et enjeux : Contexte réglementaire autour des biodéchets

- **Les collectivités tout comme les producteurs de biodéchets doivent respecter des échéances pour mettre en place le tri à la source des biodéchets**



- Une **généralisation progressive** du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, y compris les ménages, au **31 décembre 2023**.
- La collectivité est tenue de proposer des solutions pour les ménages.
- La collectivité définit le périmètre des professionnels qu'elle peut prendre en charge.



Étiez vous au courant de cette évolution réglementaire ?

- **La lutte contre le gaspillage alimentaire reste un objectif prioritaire**

- La loi AGEC intègre un **objectif de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire** par rapport à son niveau de 2015 : **d'ici 2025 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective** et d'ici 2030 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale



1. Contexte et enjeux : Les enjeux autour des biodéchets

➤ Enjeux environnementaux

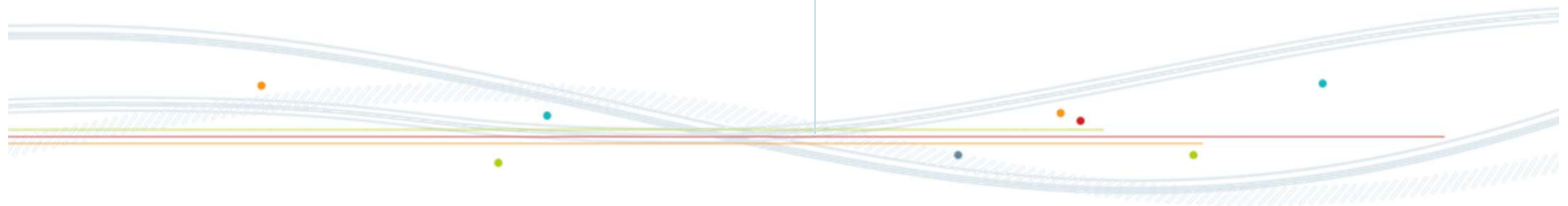
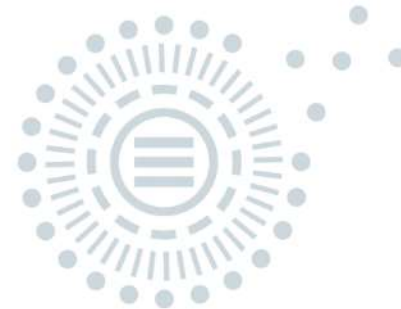
- **Réduction de la production de déchets** à collecter et à traiter (d'autant plus pertinente que les biodéchets sont constitués à 80 % d'eau)
- Création d'une **boucle locale vertueuse** : **enrichissement des sols** grâce au compost ou au digestat issu de la méthanisation, pouvant aller de pair avec la création d'une **énergie renouvelable** (biogaz) dans le cas de la méthanisation
- **Effet d'entraînement sur le geste de tri** en cas de mise en place d'une collecte séparée des biodéchets (+20 % en moyenne)

➤ Enjeux économiques et sociaux

- **Maîtrise des coûts de gestion des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** dans un contexte d'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : la collecte séparée des biodéchets permet de diminuer en moyenne de 30 % le coût de gestion des OMR
- **Création d'emplois et d'activités économiques** dans les domaines du compostage de proximité et de la collecte des biodéchets
- **Création d'une dynamique citoyenne** autour des solutions collectives de tri à la source
- Lien possible entre les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et l'**aide aux personnes en difficultés** (don alimentaire)

1. CONTEXTE ET ENJEUX

*SUR LE TERRITOIRE DE
LIMOGES METROPOLE*





1. Contexte et enjeux : Contexte de Limoges Métropole

16

● Caractéristiques du territoire

- Communauté urbaine regroupant 20 communes et **près de 208 000 habitants**
- **Territoire hétérogène** : la ville-centre de Limoges concentre une part importante de la population et des services
- Un taux assez élevé d'**habitat vertical** (54 %)

● Compétences déchets

- Compétences de prévention, de collecte et de traitement des déchets

● Historique de la démarche de prévention

- Premier programme local de prévention des déchets **lancé en 2012** (volontaire, soutenu par l'ADEME)
- Territoire labellisé **ZDZG** en 2016 (Zéro Déchet Zéro Gaspillage)
- 2^e Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (2016-2021)
- 3^e PLPDMA **en cours d'élaboration** (2022-2027)

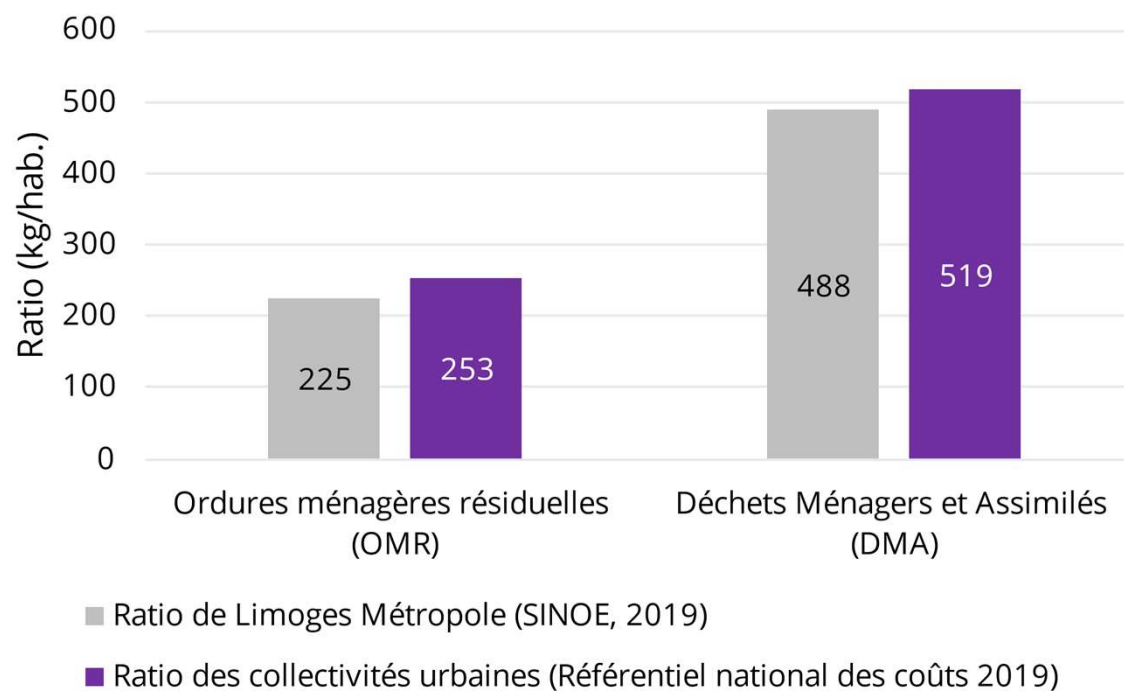




1. Contexte et enjeux : Performances de Limoges Métropole

- **Performances**

Les ratios de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de Limoges Métropole sont légèrement inférieurs aux références nationales des collectivités de typologie urbaine. La collectivité est donc **plutôt performante** mais une **marge de manœuvre importante** demeure, d'autant plus que le ratio de DMA a peu évolué depuis 2011 (- 3 %).



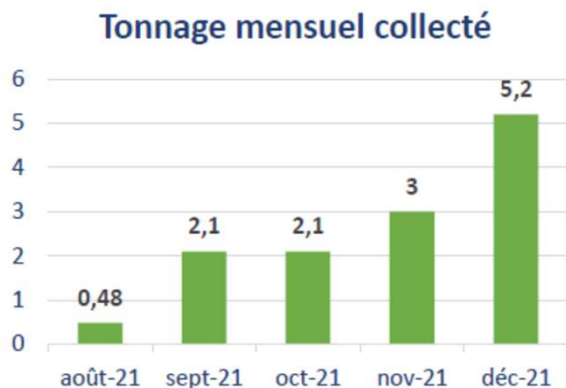
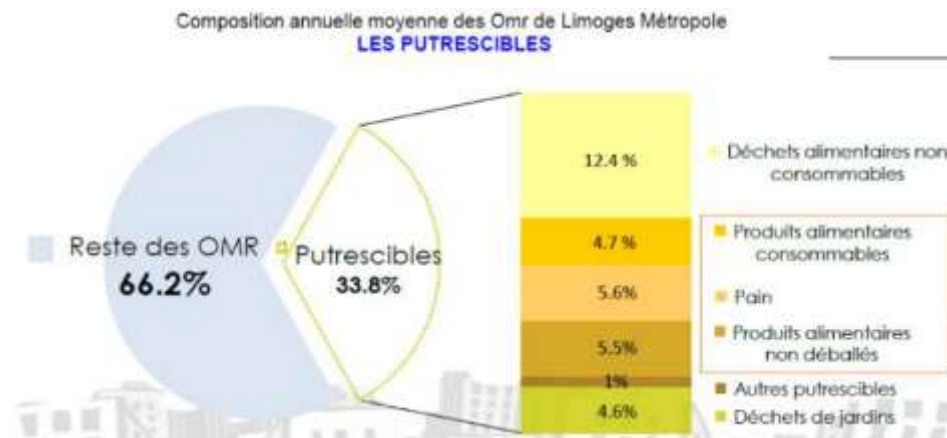
Comparaison des ratios de Limoges Métropoles avec la moyenne des ratios de collectivités de même typologie.



1. Contexte et enjeux : Gisement de biodéchets sur le territoire

- **Gisement de biodéchets au sein de OMR**

Les biodéchets représentent **75 kg/hab.** soit un tiers des OMR d'après une caractérisation réalisée en 2015.



- **Ratio de biodéchets pouvant être collecté séparément**

Le ratio de biodéchets pouvant être collecté sur les secteurs desservis est estimé à **30 kg/hab.** d'après les premiers résultats de l'expérimentation.

- **Ratio de déchets verts collectés en déchèterie**

Les déchets verts sont **les principaux déchets** collectés en déchèterie à Limoges Métropole.

Ils représentent en effet plus de 13 000 tonnes par an soit **31 %** des tonnages apportés en déchèterie.

1. CONTEXTE ET ENJEUX
- 2. LES ACTIONS EN COURS**
2. VOS RÉACTIONS
3. SE PROJETER ENSEMBLE





2. Les actions en cours : Actions de prévention de Limoges Métropole

20

- Principales actions menées jusque-là sur les 3 axes concernés par la série d'ateliers





2. Les actions en cours : Modalités de tri à la source des biodéchets

21

- Les collectivités et les producteurs disposent de deux grands leviers pour généraliser le tri à la source des biodéchets

Renforcer les pratiques de gestion de proximité

Mettre en place une collecte séparée des biodéchets

1. **Compostage individuel**
solutions choisies par LM



2. **Compostage partagé**
solutions choisies par LM

3. Collecte séparée en porte-à-porte



4. **Collecte séparée en apport volontaire**
solutions choisies par LM

Débouchés :
compostage ou
méthanisation

Tri à la source
des biodéchets

+ complémentarité avec les solutions de gestion des déchets verts
(broyage, paillage, *mulching*...)



2. Les actions en cours : Stratégie biodéchets de Limoges Métropole

- **Scénario retenu pour les modalités de gestion des biodéchets**

Un scénario pour la généralisation du tri à la source des biodéchets a été adopté par Limoges Métropole, prévoyant des **modalités complémentaires** en fonction des secteurs et des cibles (ménages / professionnels) :

Secteur	Modalités retenues	Traitement
Limoges extra-boulevards (hors quartiers prioritaires + 19 autres communes)	Compostage de proximité	Plateforme de compostage de Bessines/ Gartempe
Limoges quartiers prioritaires (immeubles avec espaces verts)		
Limoges intra-boulevard	Collecte en apport volontaire	
Professionnels du centre-ville (25 sites – redevance spéciale)	Collecte en porte-à-porte	

- **Perspective de développement de la méthanisation**

Limoges Métropole a la **volonté de disposer d'un exutoire de proximité pour le traitement des biodéchets**. Deux scénarios sont en cours d'étude :

- - **Scénario 1** : Disposer d'une méthanisation territoriale (20 000 t/an) sur le territoire. Portage de projet privé incluant les biodéchets triés à la source des collectivités.
- - **Scénario 2** : Disposer d'un déconditionneur-hygiéniseur sur Limoges et répartir la soupe méthanogène dans les méthaniseurs agricoles existants du territoire (5 exploitations agricoles associées à la réflexion)



2. Les actions en cours : Focus sur les actions liées aux biodéchets

23

• Déchets alimentaires

- **Compostage individuel** : Près de 14 000 composteurs distribués (4 % d'abandon d'après une enquête téléphonique menée en 2020)
- **Compostage partagé** : 314 sites installés sur le territoire (304 sites en pied d'immeuble et 13 sites de quartier)
- **Collecte séparée des biodéchets** : 20 bornes biodéchets installées et 400 badges distribués fin 2021
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire** avec un défi inter-écoles
- **Pique-nique zéro gaspillage** : 3 éditions



• Déchets de jardin

- **Soutien au broyage** : Prêt de broyeurs électriques, broyage à domicile, aide financière à l'achat d'un broyeur
- **Soutien à la réduction à la source** : Aides financières pour l'arrachage de haies (thuyas, cyprès, lauriers) et pour la plantation de haies à pousse lente
- **Restrictions de l'apport en déchèterie** : Limitation à 25 passages par an en déchèteries et/ou 10 m³ de déchets verts



2. Les actions en cours : Enquêtes et concertation

Par ailleurs, Limoges Métropole a lancé un processus de concertation global sur ses actions de prévention des déchets :

- **Réalisation d'une enquête en ligne sur la réduction des déchets**
- **Réalisation de 15 entretiens avec des acteurs du territoire**

Acteurs interrogés sur la thématique des biodéchets :

Acteur	Prise en compte des biodéchets
Banque alimentaire	Ramasse des invendus alimentaires, atelier de transformation
SCIC Ceinture verte	Développement agriculture péri-urbaine
Limoges Habitat	Compostage collectif
Foncia	Compostage collectif
Région	Financement, lycées

- **Animation de trois ateliers de concertation**

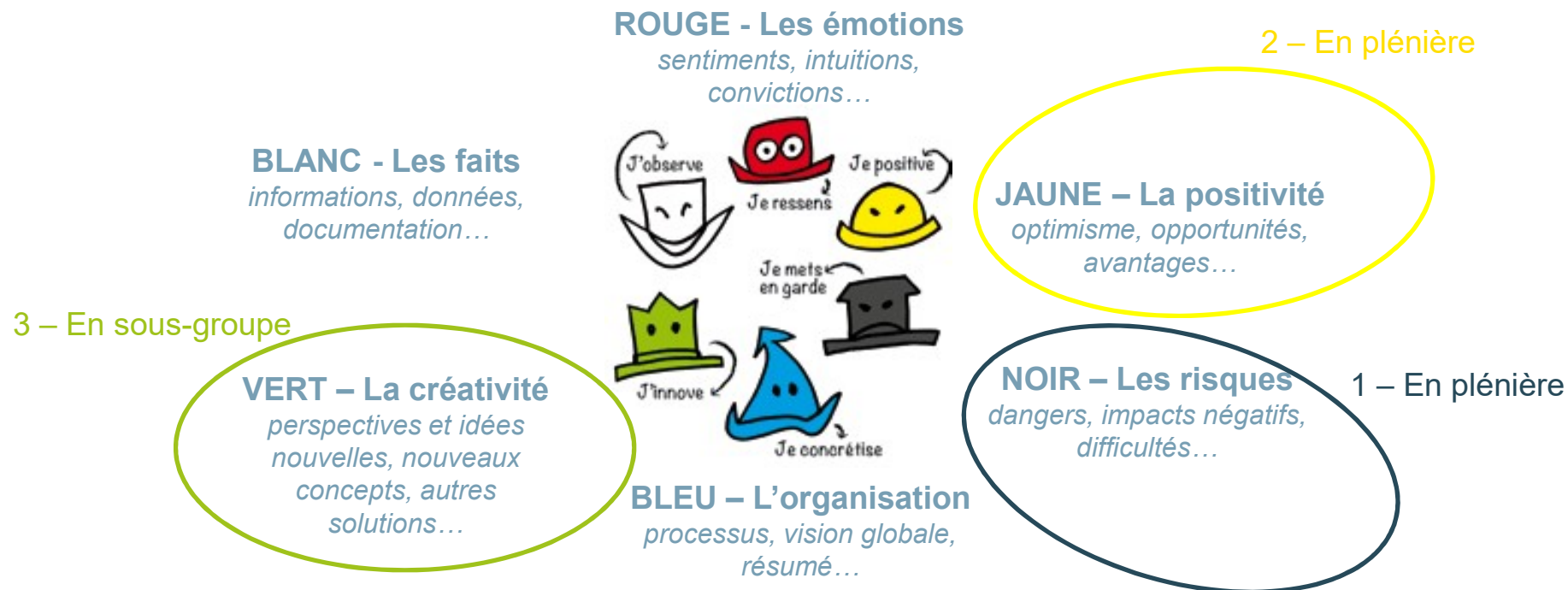
Sur la thématique des biodéchets, le cadre général des actions à mener est défini, mais des ajustements sont possibles dans les modalités d'application et des suggestions pour mobiliser les citoyens et pérenniser les actions

1. CONTEXTE ET ENJEUX
2. LES ACTIONS EN COURS
- 3. VOS RÉACTIONS**
4. SE PROJETER ENSEMBLE





3. Vos réactions : Les chapeaux de Bono



Prenez votre chapeau noir !



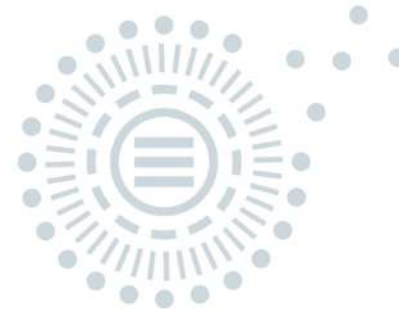
Quels sont les freins / risques observés ?

Prenez votre chapeau jaune !



Quelles sont les opportunités au développement du réemploi ?

1. CONTEXTE ET ENJEUX
2. LES ACTIONS EN COURS
3. VOS RÉACTIONS
- 4. SE PROJETER ENSEMBLE**





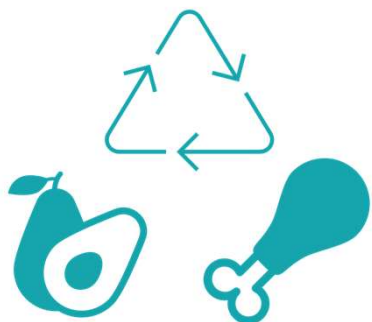
4. Se projeter ensemble : Organisation des GTT

28



GTT n°1 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

Restauration individuelle, restauration collective, milieu scolaire, etc.



GTT n°2 : Tri à la source des déchets alimentaires

Compostage individuel, compostage partagé, collecte séparée en vue du compostage ou de la méthanisation, etc.



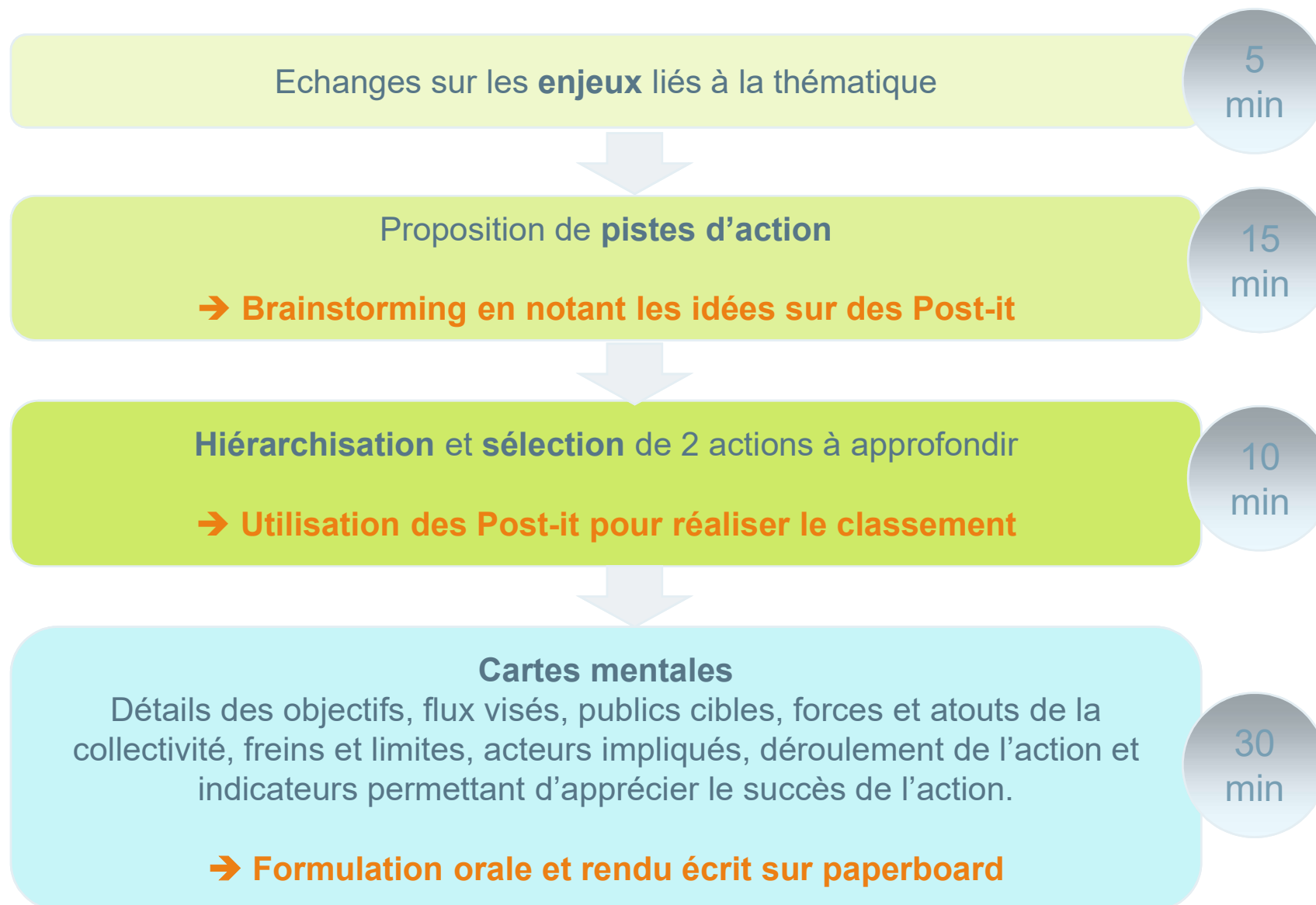
GTT n°3 : Gestion de proximité des déchets verts

Broyage, compostage, paillage, mulching, etc.



4. Se projeter ensemble : Déroulé de la session de travail

29





4. Se projeter ensemble : Restitution en plénière

30

- **Synthèse et présentation des contributions**



Consigne : synthèse et présentation des contributions pour chaque groupe



Temps dédié : 5 à 10 min par groupe



4. Se projeter ensemble : Restitution en plénière

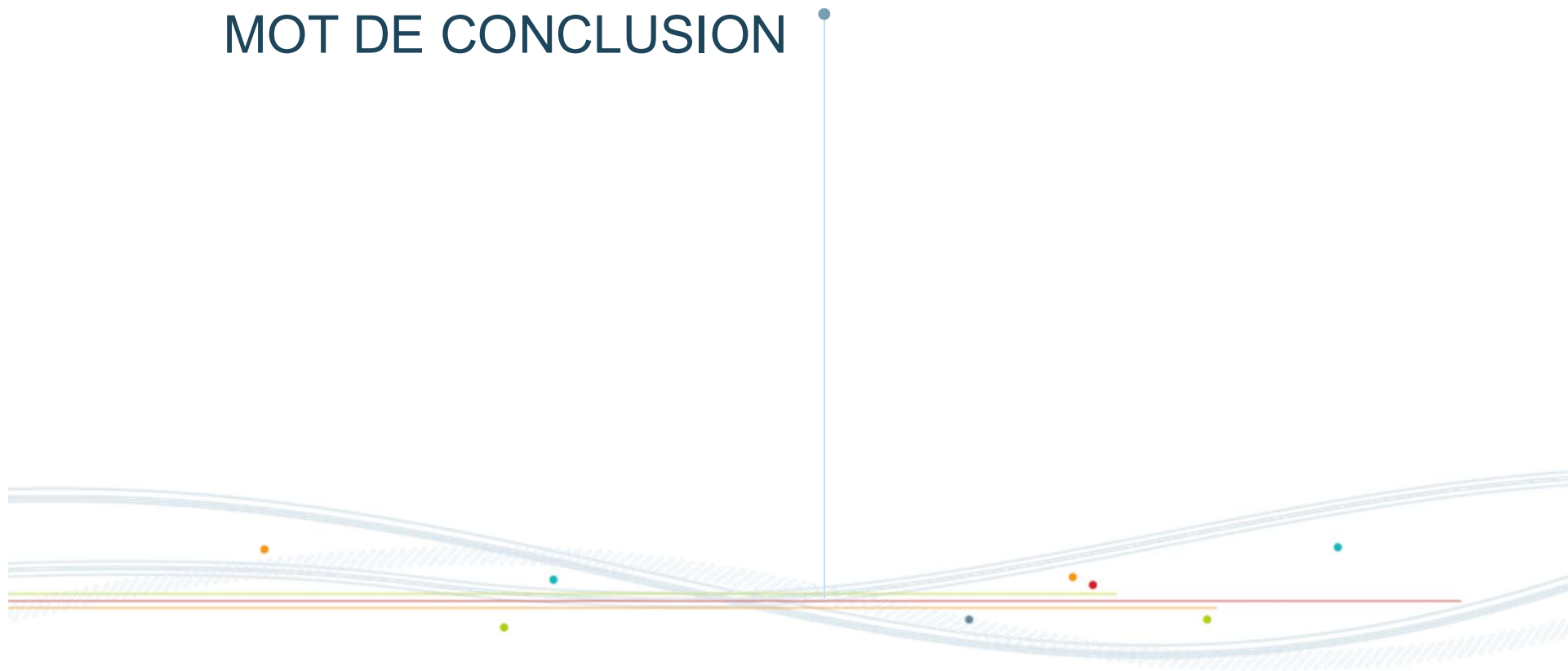
31

- **Temps d'échanges**



Temps dédié : 5 min

MOT DE CONCLUSION



MERCI POUR VOTRE
PARTICIPATION !

